

Chambre, il ne cessait de décrier ces chiffres, et citait toujours, pour le chômage, le nombre de personnes cherchant un emploi, chiffre établi par la commission de l'assurance-chômage. D'après ce que le ministre vient de dire, je présume qu'il a changé d'opinion en passant de l'autre côté et qu'il considère maintenant que ces chiffres donnent une idée juste de l'emploi et du chômage.

L'hon. M. Churchill: Et nos vis-à-vis pourraient, à leur tour, adopter l'autre série de chiffres et, naturellement, le député d'Essex-Est fait ses propres calculs dont il informe la Chambre de temps à autre.

L'hon. M. Pickersgill: Je dirai que j'ai toujours été très scrupuleux en me servant, dans toutes mes déclarations publiques, des chiffres fournis par le Bureau fédéral de la statistique, mais je désirais beaucoup découvrir si le ministre qui, avec ses amis et son chef, ont vivement contesté ces chiffres lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre et les ont décriés à chaque occasion en déclarant qu'ils servaient plus ou moins la politique, adoptent maintenant un point de vue différent à leur égard.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre voudrait-il nous expliquer la différence entre la manière dont ces chiffres sont réunis et calculés et la manière dont les chiffres sont réunis et calculés par la Commission d'assurance-chômage pour le ministère du Travail?

L'hon. M. Churchill: Ils s'appliquent à deux choses différentes. Je crois avoir répondu à une question de ce genre à la dernière législature. Le deuxième chiffre tient compte du nombre de personnes qui demandent l'assurance-chômage. C'est un calcul tout à fait différent.

L'hon. M. Chevrier: Il reste que c'est le bureau de la statistique qui prépare les deux séries de chiffres, n'est-ce pas?

L'hon. M. Churchill: En effet, ces chiffres figurent dans un communiqué conjoint publié par le Bureau fédéral de la statistique.

L'hon. M. Chevrier: Quand ces chiffres seront-ils publiés pour chaque mois? Existe-t-il une date contrôle soit au début, au milieu ou à la fin de chaque mois à laquelle se fait cette publication?

L'hon. M. Churchill: Cela se fait généralement pendant la troisième semaine du mois.

L'hon. M. Chevrier: Poursuivons. Comment se fait-il que depuis plusieurs mois, c'est-à-dire cinq ou six fois depuis les douze derniers mois, les députés n'ont pas eu connaissance de ces chiffres? Je sais qu'il est

[L'hon. M. Pickersgill.]

arrivé plusieurs fois, à l'appel de l'ordre du jour, qu'on ait demandé les raisons de ce retard. Je songe ici non seulement aux chiffres qui sont publiés par les services du ministre, mais aussi ceux qui sont préparés par la Commission de l'assurance-chômage. Je me demandais les raisons de ce retard car je sais qu'il arrive que les chiffres n'ont pas été disponibles avant la troisième semaine du mois.

L'hon. M. Churchill: Il n'existe pas que je sache de retard dans la publication de cette statistique par le Bureau fédéral de la statistique. Mon honorable ami parle aussi de ceux qui sont publiés par le ministère du Travail, mais ma responsabilité n'est pas engagée en ce qui concerne ce ministère.

L'hon. M. Chevrier: Sans doute je n'ignore pas que la responsabilité du ministre n'est pas engagée là, mais il n'en a pas moins affirmé plus tôt que le bureau de la statistique publiait les deux séries de chiffres dans une déclaration conjointe. Ce dont je me plains, c'est des retards qu'il y a eu au cours des quelques derniers mois.

L'hon. M. Churchill: Tirons la chose au clair. Lorsque j'ai dit que le Bureau fédéral de la statistique n'avait pas tardé à publier ce document, j'aurais dû dire très clairement qu'il s'agit ici du communiqué conjoint où figurent ces deux séries de chiffres.

L'hon. M. Chevrier: Nous sommes actuellement dans la troisième semaine du mois de juillet, et nous n'avons pas encore reçu les chiffres pour ce mois-ci.

L'hon. M. Churchill: Si je ne m'abuse, la troisième semaine commence le 21, c'est-à-dire la semaine prochaine.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre veut tout de même dire la quatrième semaine? Trois semaines se sont passées au 21. Si on divise 21 par 7, on obtient 3.

L'hon. M. Churchill: Le 1^{er} juillet était un mardi. J'imagine donc que le document sortira lundi ou mardi.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre sait-il si le document sera alors publié? Un fonctionnaire du ministère peut-il dire s'il sortira lundi ou mardi?

L'hon. M. Churchill: Il n'y a pas de jour ou de date fixés. Des variations se produisent à cause des congés et d'événements imprévus. Mais de façon générale, ce rapport paraît au cours de la troisième semaine de chaque mois.

(Le crédit est adopté.)